

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 03 OCTOBRE 2013

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	25 septembre 2013
Nombre conseillers présents	29		
dont : conseillers titulaires	25	Date de l'affichage du procès-verbal	10 octobre 2013
conseillers suppléants	4		

L'an deux mille treize, le trois octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Etaient présents : Mme et MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vice-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, TOLLEMER Catherine, OESTEREICH Michel, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, GIOT Gilbert, BONIAKOS Dimitri, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Joseph, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, LEVEEL Henry, FERRIER Christian, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline.

Membres suppléants : MM. MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), LAISNE Alain (suppléant de DE LA FOURNIERE Gérard), RICHARD Lucien (suppléant de VRAC Eugène), PATRIX Hubert (suppléant de LECAILLON Alain).

Absents excusés : Mmes et MM. DE LA FOURNIERE Gérard, BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, LE ROUX Pierre, MENDES Thierry, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, D'HULST Francis, MOUCHEL Fabrice, PILLET Denis, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, LAUNEY Stéphane, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MARGUERIE Jacques, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. OESTEREICH Michel

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2013.

Compte-rendu délégations :

Délégation à M. le Président

- Décision 12/2013 : marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité réglementaire de la déchetterie des Moitiers d'Allonne attribué au groupement DROUET/MONNIN-VIEL pour un montant de 16 500 € HT, y compris levé topographique.
- Décision 13/2013 : mission d'hydrogéologue pour les travaux d'extension du golf attribuée au cabinet Lithologie de Rennes pour un montant de 10 280.00 € HT (tranche ferme)

1. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA COTE DES ISLES

M. le Président rappelle que le contrat de territoire signé en 2012 prévoit l'élaboration d'une note précisant la stratégie de développement touristique de la Côte des Isles. Il indique que ce document est indispensable pour le territoire, à plusieurs titres :

- Pour l'obtention de financements, du Conseil Général ou du Conseil Régional, pour les projets de développement touristique (*golf, VVF, etc.*),

- Pour le classement de l'Office de Tourisme,
- Pour demander la dénomination de commune touristique pour tout ou partie du territoire communautaire,
- Pour demander le renouvellement de « station classée de tourisme » pour la commune de Barneville-Carteret.

M. Alain Desplanques, Vice-Président chargé du développement touristique et Président de l'office de tourisme, présente au conseil communautaire les grandes lignes de l'état des lieux et du plan d'actions proposés dans le cadre du travail d'élaboration de la stratégie de développement touristique pour la Côte des Isles.

Le positionnement touristique du territoire se caractérise par deux mots-clés :

- Nature
- Nautisme

La communication, l'investissement et le développement de la Côte des Isles devront se baser sur ces deux mots-clés, auxquels pourront s'ajouter d'autres thèmes qui caractérisent le territoire, comme le patrimoine, la gastronomie et les îles anglo-normandes.

Il précise les objectifs de la stratégie touristique :

- L'adaptation de l'accueil (locaux, formation...)
- L'élargissement de la promotion du territoire au niveau Cotentin
- L'allongement de la saison touristique

Comme en a fait part M. le Président dans son introduction, les raisons de cette stratégie s'adressent à la fois à la communauté de communes et aux collectivités territoriales :

- Pour la communauté de communes :
 - Engager une réflexion sur l'avenir
 - Préparer des décisions, des choix
 - permettre une intégration rapide au Pays d'Accueil Touristique du Cotentin
 - permettre une intégration rapide à Cotentin Nautisme
 - répondre à une demande imposée par le comité régional du tourisme :
 - dans la démarche « Qualité Tourisme »
 - pour le classement de l'office de tourisme
 - pour le classement de l'ensemble des communes de la communauté de communes
- Pour les collectivités territoriales qui nous entourent et parfois nous financent :
 - Permettre, à la demande du comité départemental du tourisme, d'être identifié en tant que « porte d'entrée touristique » du département.
 - Répondre à la demande du Syndicat Mixte du Cotentin, du Département et de la Région dans les procédures d'attribution des subventions des équipements à caractère touristique

La stratégie touristique se base sur un état des lieux du territoire, avec ses forces et ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.

Parmi les éléments positifs, M. le Vice-Président relève les points suivants :

- la position stratégique de la Côte des Isles,
- le classement d'une commune en station balnéaire,
- un parc d'hébergement touristique important et de bonne qualité,
- des projets touristiques importants (golf, nautisme...),
- un patrimoine naturel riche et préservé, propice aux activités de loisirs et de découverte

Plusieurs points restent toutefois à améliorer :

- le non-renouvellement de classement des hébergements
- une clientèle d'habités, non renouvelée
- des riverains réticents aux projets de développement touristique
- un budget encore limité pour déployer d'importantes actions de promotion
- une offre touristique peu organisée (réseau, promotion, commercialisation...)
- peu d'événementiels forts, vecteur d'image et de développement

En termes d'opportunités, il est à noter :

- l'organisation identique des grandes destinations touristiques dans le Cotentin
- la création du Pays d'Accueil Touristique du Cotentin
- la mise en avant de la destination Normandie
- les grands événements organisés en 2014 en Basse-Normandie (Jeux équestres et 70^{ème} anniversaire du débarquement)

A l'inverse, peuvent être considérées comme menaces :

- l'image de la Manche associée à la mer et à une région du nord
- les difficultés de communication avec les métropoles
- l'incertitude des communications directes avec les îles anglo-normandes

Les actions et les objectifs de développement s'articulent autour de quatre axes :

- 1/ vers une montée en puissance de l'Office de Tourisme,
- 2/ le développement des filières Nautique et Nature,
- 3/ la qualification du territoire,
- 4/ la qualification et le confortement de l'offre touristique.

Ces quatre axes se déclinent au travers de 24 fiches techniques, présentant les actions envisagées, les objectifs à atteindre, les moyens pour les mettre en œuvre, les outils d'évaluation ainsi que les acteurs en charge de la maîtrise d'ouvrage.

1/ vers une montée en puissance de l'Office de Tourisme

- 1.1 - Des bâtiments plus fonctionnels et mieux équipés
- 1.2 - Mise en place d'une stratégie de communication touristique
- 1.3 - La professionnalisation des équipes
- 1.4 - Mise en place d'une stratégie marketing et Qualité
- 1.5 - Un travail plus étroit avec les institutionnels du tourisme
- 1.6 - Le développement de l'action partenariale
- 1.7 - Un rapprochement avec les îles anglo-normandes
- 1.8 - Une immatriculation en tant qu'opérateur de séjour
- 1.9 - L'optimisation de la collecte de la taxe de séjour

2/ le développement des filières Nautique et Nature

- 2.1 - Des structures d'accueil nautiques plus spacieuses et fonctionnelles
- 2.2 - Programmation d'activités mer et vent en lien avec la demande
- 2.3 - Conceptualisation de produits nautiques et mise en marché
- 2.4 - Structuration de l'offre de randonnées et sa labellisation
- 2.5 - Aménagement de liaisons douces
- 2.6 - Réalisation de routes touristiques et de nouveaux circuits de découverte
- 2.7 - Commercialisation d'une offre golf packagée

3/ la qualification du territoire

- 3.1 - L'appellation de commune touristique pour l'ensemble du territoire de la Côte des Isles
- 3.2 - Le renouvellement du classement de Barneville-Carteret
- 3.3 - La labellisation des communes, du territoire, des prestataires....
- 3.4 - L'amélioration de l'esthétique urbaine de la destination

4/ la qualification et le confortement de l'offre touristique

- 4.1 - La réalisation de projets publics structurants, leviers de développement économique local
- 4.2 - Une plus grande professionnalisation des acteurs locaux
- 4.3 - Une incitation au regroupement professionnel et à l'instauration d'une démarche commerciale
- 4.4 - La mise en réseau des sites et activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la stratégie de développement touristique de la Côte des Isles
- Confie à l'office de tourisme intercommunal le soin de sa mise en œuvre et de son suivi,
- Autorise M. le Président à signer tout document y afférent.

2. DEMANDE COMMUNE DE ST PIERRE D'ARTHEGLISE - DON EXCEPTIONNEL A LA FONDATION DU PATRIMOINE

M. le Président fait part d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de M. le Maire de Saint Pierre d'Arthéglise pour la réalisation de travaux de rénovation de l'église (intérieur et extérieur).

Il donne lecture du courrier transmis par M. le Maire, ainsi que de la délibération du conseil municipal du 05 juillet 2013. Il s'avère que l'aide du conseil général est diminuée du fait d'un changement de politique départementale depuis le 1^{er} janvier 2013 et le conseil municipal sollicite l'aide de la communauté de communes à hauteur de 20 000 €, susceptible d'être versée en plusieurs tranches.

M. le Président indique que cette demande a fait l'objet de plusieurs discussions au sein du bureau communautaire et d'une réunion de travail de la commission Mutualisation le 30 septembre dernier. Il propose sur ce dossier, compte tenu de la situation financière difficile de la commune de St Pierre d'Arthéglise, de verser un don exceptionnel de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine de Basse-Normandie, organisme partenaire de la commune pour ces travaux de rénovation. Dans ce cadre, la Fondation peut abonder le don à hauteur 1 € pour 1 €, dans la limite de 20 % des travaux et jusqu'à 10 000 €.

Cette proposition, si le conseil communautaire la retient, doit s'accompagner d'une réflexion sur la mise en place de modalités précises quant à l'intervention de la Communauté de Communes dans des cas similaires, dans le cadre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de verser un don exceptionnel de 10 000 € à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église de St Pierre d'Arthéglise, au titre des travaux 2014 et années suivantes,
- décide d'engager une réflexion sur les modalités d'intervention futures de la Communauté de Communes vers les communes adhérentes, pour les travaux de rénovation de petit patrimoine.

3. ATTRIBUTION MARCHES

- Pôle nautique de Barneville-Carteret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2122-23 et L 5211-10,

Vu le règlement des achats approuvé par délibération n° 26 du 16 février 2012,

- procédure adaptée autorisée par délibération n° 71 du 27 juin 2013

- modalités de publicité (date envoi : 18/07/2013)

1. inscription sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics

2. insertion presse : BOAMP (18/07/2013), Presse de la Manche (20/07/2013) et Ouest France (23/07/2013)

- date limite de remise des offres : mercredi 18 septembre 2013 à 12 h

- nombre de dossiers retirés : 111 (dont 101 retraits électroniques)

- nombre d'offres reçues dans les délais : 48 (dont 5 dépôts électroniques)

L'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 18 septembre 2013 à 14 h 30.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 octobre 2013, a analysé l'ensemble des offres reçues, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50% pour le prix des prestations). Les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent d'attribuer les lots n° 1, 2, 7, 8, 10A, 10B, 11, 12 et 13 et de déclarer infructueux les lots n° 3, 4, 5, 6 et 9 dont les offres sont supérieures aux estimations et ne sont pas acceptables au regard des critères de jugement retenus.

M. le Président présente les offres mieux-disantes au conseil communautaire :

		Entreprise	Offre mieux disante HT
1	Terrassements, voirie, réseaux divers	MASTELLOTTO	152 625.40
2	Espaces verts, plantations	PAYSAGES D'ELLE	45 554.70
3	Gros œuvre	Lot infructueux	
4	Etanchéité, bardage zinc	Lot infructueux	
5	Menuiseries extérieures aluminium	Lot infructueux	
6	Serrurerie, portes sectionnelles	Lot infructueux	
7	Menuiseries intérieures bois	ORQUIN	120 600.05
8	Cloisons, doublages	ORQUIN	43 891.84
9	Plafonds suspendus	Lot infructueux	
10A	Plomberie sanitaire, ventilation	LAFOSSE	33 849.97
10B	Chauffage	FOUCHARD	108 176.55
11	Electricité courants faibles et forts	LAFOSSE Electricité	78 776.78
12	Revêtements de sols souples, carrelages, faïence	FAUTRAT	59 804.58
13	Peinture, revêtements muraux	VIGER	18 075.50

Options retenues :

10A	Sèche mains électrique	LAFOSSE
11	Alimentation sèche mains électrique	LAFOSSE Electricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 28 voix pour et 1 voix contre :

- décide de retenir les offres ci-dessous et autorise M. le Président à signer les marchés correspondants :
 - lot 1 - terrassements, voirie, réseaux divers - entreprise Mastello de Cherbourg-Octeville pour un montant de 152 625.40 € HT
 - lot 2 - espaces verts, plantations - entreprise les Paysages d'Elle de Villiers Fossard pour un montant de 45 554.70 € HT
 - lot 7 - menuiseries intérieures bois : entreprise Orquin de Saint-lô pour un montant de 120 600.05 € HT
 - lot 8 - cloisons, doublage : entreprise Orquin de Saint-lô pour un montant de 43 891.84 € HT
 - lot 10A - plomberie sanitaire, ventilation : entreprise LAFOSSE de Torigni sur Vire pour un montant de 33 849.97 € HT, auquel s'ajoute l'option 1 pour un montant de 462.26 € HT
 - lot 10B - chauffage : entreprise FOUCHARD de Coutances pour un montant de 108 176.55 € HT
 - lot 11 - électricité courants forts et faibles : entreprise Lafosse Electricité de Condé sur Vire pour un montant de 78 776.78 € HT, auquel s'ajoute l'option 1 pour un montant de 351.45 €
 - lot 12 - revêtements de sols souples, carrelages, faïences : entreprise Fautrat de Lessay pour un montant de 59 804.58 € HT
 - lot 13 - peinture, revêtements muraux : entreprise Viger d'Equedreville pour un montant de 18 075.50 € HT
- déclare les lots n° 3, 4, 5, 6 et 9 infructueux,
- autorise M. le Président à relancer la consultation, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Cale du pôle nautique de Barneville-Carteret
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2122-23 et L 5211-10,
Vu le règlement des achats approuvé par délibération n° 26 du 16 février 2012,
 - procédure adaptée autorisée par délibération n° 71 du 27 juin 2013
 - modalités de publicité (date envoi : 22/08/2013)
 1. inscription sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics
 2. insertion presse : Presse de la Manche (24/08/2013) et Ouest France (27/08/2013)
 - date limite de remise des offres : mercredi 18 septembre 2013 à 12 h
 - nombre de dossiers retirés : 21 retraits électroniques
 - nombre d'offres reçues dans les délais : 4 dépôts électroniquesL'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 18 septembre 2013 à 14 h 30.
L'analyse des offres a été présentée en commission d'Appel d'Offres le 03 octobre 2013 qui a décidé d'engager des négociations avec les candidats.

M. le Président indique que le résultat de la négociation sera présenté pour attribution en bureau communautaire.

- Activités socio-éducatives 2014/2016
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2122-23 et L 5211-10,
Vu le règlement des achats approuvé par délibération n° 26 du 16 février 2012,
 - appel d'offres ouvert autorisé par délibération n° 58 du 30 mai 2013
 - modalités de publicité (date envoi : 21/06/2013)
 1. inscription sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics
 2. insertions BOAMP (25/06/2013) et JOUE (02/07/2013)
 - date limite de remise des offres : mercredi 11 septembre 2013 à 12 h
 - nombre de dossiers retirés : 5 retraits électroniques
 - nombre d'offres reçues dans les délais : 1L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 16 septembre 2013 à 14 h 30.
L'analyse des offres a été présentée en commission d'Appel d'Offres le 03 octobre 2013.
Compte tenu que les tarifs proposés présentent, pour certaines activités, des augmentations entre 26 % et 30 % alors que la fréquentation envisagée est en diminution, la Commission d'Appel d'Offres propose de rendre ce marché infructueux et de relancer un marché négocié pour ces prestations de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare ce marché infructueux et autorise M. le Président à relancer une procédure négociée avec publicité préalable et mise en concurrence pour ces prestations.

4. DEMANDE DE DELEGATION SIGNATURE DE MARCHÉ

M. le Président rappelle, par délibérations des 11 avril et 30 mai 2013, la communauté de communes a autorisé le lancement d'une consultation pour la fourniture et le carrossage d'une benne à ordures ménagères et d'un camion porteur équipé d'un bras de type ampliroll, sur la base de trois lots :

- lot n°1 : Fourniture de deux châssis porteurs
- lot n°2 : Fourniture et carrossage d'une benne à ordures ménagères
- lot n°3 : Fourniture et carrossage d'un bras de levage de type ampliroll

Il rappelle également que le lot n° 1 a été attribué à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) et que la consultation a été maintenue pour les lots n° 2 et n° 3.

La mise en concurrence a été lancée le 27 août 2013, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, pour une remise des offres fixée le lundi 07 octobre 2013. M. le Président sollicite une délégation auprès du conseil communautaire afin de pouvoir signer ce marché, après attribution par la commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer le marché de fourniture et de carrossage d'une benne à ordures ménagères et d'un bras hydraulique de manutention, après attribution par la commission d'appel d'offres.

5. REHABILITATIONS DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. le Président rappelle que lors de la séance précédente, il a présenté les dispositifs de financement des assainissements non collectifs mis en place par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

1/ la procédure déjà en vigueur dans le 9^e programme - la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique : le SPANC choisit le bureau d'études, l'entreprise, procède aux travaux, paie l'entreprise, perçoit la subvention de l'Agence de l'eau et réclame le solde au particulier

2/ une nouvelle procédure instaurée par le 10^e programme - la réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage privée avec convention de mandat entre le SPANC et les particuliers : le particulier choisit l'entreprise, fait procéder aux travaux et paie l'entreprise, le SPANC perçoit simplement la subvention de l'Agence de l'eau et la reverse au particulier.

Ce point a été étudié en commission le 20 septembre 2013 et, dans l'attente d'une position officielle des services de l'Etat concernant l'adéquation des statuts de la communauté de communes avec cette nouvelle procédure, M. le Président demande l'ajournement de ce point.

6. LANCEMENT CONSULTATIONS

- Gestion du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2014 : M. le Président rappelle que le marché passé avec la société BEDAR pour la réalisation des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif se termine le 31 décembre 2013. Il propose de conclure un nouveau marché pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Il rappelle les prestations actuellement assurées par ce prestataire :

- diagnostic initial
- contrôles sur installations créées ou réhabilitées (*dans le cadre de permis de construire*)
 - implantation-conception
 - bonne exécution des travaux
- avis sur CU (certificat d'urbanisme) ou DP (déclaration préalable)
- contrôle de déconnexion d'un ANC (*pour les communes relevant du Syndicat d'assainissement de Denneville, Portbail et St Lô d'Ourville*)
- contrôles de déconnexion d'un ANC et de bonne connexion au réseau collectif (*pour les communes de St Maurice en Cotentin et La Haye d'Ectot*)
- contrôles lors d'une vente
- permanences au public (1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois - de 9h à 12h)

Lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le groupe de travail SPANC a proposé :

1/ de retenir une gestion du SPANC par prestataire, dont les avantages sont les suivants :

- Frais de matériel de bureau, de matériel de terrain, de véhicule supportés par le prestataire
- Gestion et frais du personnel supportés par le prestataire
- Rémunération à la prestation réalisée
- Responsabilité « partagée » en cas de dysfonctionnement d'un ANC avec contrôle de réalisation

2/ de modifier le cahier des charges :

- Retirer les permanences au public : en effet, la fréquentation est peu importante et les usagers sollicitent des infos à tout moment - maintenir la possibilité de prendre RDV ou de rencontrer spontanément l'agent communautaire
- Ajouter la possibilité d'un rendez-vous entre le technicien SPANC et l'utilisateur
- Ajouter le contrôle de bonne connexion au réseau collectif (sur habitation ou bâtiment neuf)
 - avec reversement au budget SPAC

- Ajouter le contrôle de bon fonctionnement avec un rythme différencié :
 - pour les ANC « non défaillants »: tous les 8 ans avec une vidange de fosse réalisée après 4 ans à l'initiative du particulier ou après un contrôle du niveau de boue effectué par le SPANC
 - pour les ANC défaillants : tous les 4 ans

3/ mettre en place des pénalités correspondants à 100 % de la redevance initiale, conformément à l'article L 1331-8 du code de la santé publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation pour l'attribution du marché de gestion du SPANC pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne.

- réhabilitation déchetterie des Moitiers d'Allonne : M. le Président rappelle que la déchetterie des Moitiers d'Allonne a été créée en 1998 et doit faire l'objet de travaux de mise en conformité. Dans les faits, il s'agit d'élargir la bande de roulement afin de permettre le passage des véhicules lorsque les aires de dépôts sont occupées. Ces travaux sont également l'occasion de se conformer au nouveau contexte réglementaire qui prévoit, d'une part, d'identifier les aires de circulation des zones de dépôt et, d'autre part, de mettre en place des dispositifs antichute. Enfin, une attention doit également être portée sur les conditions de travail du personnel et sur les modalités de stockage et de tri des déchets dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires,...).
Le montant prévisionnel de ces travaux est de 150 000 € HT ; ils devraient trouver un commencement d'exécution en début d'année 2014.
M. le Président indique que le maître d'œuvre a été retenu et demande au conseil communautaire de l'autoriser à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires, à lancer les marchés de travaux et solliciter les subventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à déposer les autorisations d'urbanismes pour ces travaux, à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à leur instruction,
 - autorise M. le Président à déposer les demandes de subventions éventuelles,
 - autorise M. le Président à lancer les consultations pour les marchés de travaux, dans le cadre de la procédure adaptée.
- Travaux site touristique de Fierville les Mines : M. le Président rappelle que par délibération du 13 décembre 2012, le conseil communautaire a autorisé M. le Président à solliciter une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de toiture de l'auberge, la réfection du chauffage et de l'assainissement.
Lors de la réunion du 19 septembre 2013, les commissions Moulin et Travaux se sont prononcés sur la possibilité de réaliser ces travaux en deux tranches :
 - 2014 : réfection de la toiture de l'auberge, remaniement de la toiture de la grange et divers travaux de menuiserie et de peinture, pour un montant total de 135 200 € HT
 - 2015 : réfection du chauffage de l'auberge et de la grange ainsi que de l'assainissement – compte tenu des montants estimés (environ 132 000 € HT), les membres des commissions Moulin et Travaux ont souhaité mener une étude complémentaire sur ce point

M. le Président demande au conseil de l'autoriser à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre sur la base de ce calendrier, à déposer les autorisations d'urbanismes nécessaires, à déposer les demandes de subventions éventuelles et à lancer les consultations pour les marchés de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 24 voix pour et 5 abstentions :

- autorise M. le Président à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre sur la base de ce calendrier,
- autorise M. le Président à déposer les autorisations d'urbanismes nécessaires, à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à leur instruction,
- autorise M. le Président à déposer les demandes de subventions éventuelles,
- autorise M. le Président à lancer les consultations pour les marchés de travaux, dans le cadre de la procédure adaptée.

(départ de M. Edouard Mabire = 28 présents)

7. JEUNESSE

- Convention Site Internet «mon-enfant.fr» : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse fait savoir que la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) a créé en 2009 un site dénommé « mon enfant.fr » qui a pour vocation d'aider les familles à rechercher un mode d'accueil pour leur enfant.

Dans la perspective d'améliorer l'information, la Cnaf propose une nouvelle offre de service « la demande d'accueil en ligne » à partir de 2013 afin de faciliter le parcours des familles allocataires ou non, ayant un enfant de moins de 6 ans ou futurs parents. Ce service doit permettre aux familles précitées de formuler une demande de mode d'accueil directement dans les communes disposant d'un lieu d'information local, dès lors que ce lieu est habilité informatiquement par la Caf du territoire concerné.

M. le Président demande l'autorisation de signer la convention d'engagement de service et d'habilitation informatique avec la Caf de la Manche d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention d'engagement de service et d'habilitation informatique avec la Caf de la Manche afin de permettre l'accès aux demandes de mode d'accueil émises sur le site « mon-enfant.fr ».

- Convention de labellisation d'un point d'appui local «ACCOMPAGNEMENT DE PROJET DE JEUNES!» : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse rappelle que la communauté de communes a créé un espace jeunes destiné à l'accueil des jeunes à partir de 14 ans. Elle propose que ce point d'appui local reçoive le label «Accompagnement de projet de jeunes!» afin qu'il soit reconnu pour accueillir, informer et accompagner les jeunes, désireux de réaliser un projet individuel ou collectif présentant un caractère d'utilité sociale ou économique dans les domaines suivants : citoyenneté, solidarité internationale, cohésion sociale, environnement, création d'activité économique, culture, sports, Europe.

Cette labellisation passe par la signature d'une convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche d'une durée de deux ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de labellisation de l'espace jeunes « Accompagnement de projet de jeunes ! ».

- Convention et charte départementale des Promeneurs du Net : Mme la Vice-Président en charge de la Jeunesse propose au conseil communautaire que l'espace jeunes intègre la démarche « Promeneurs du Net », en lien avec la Caf de la Manche, le Conseil Général, la Maison des Adolescents de la Manche et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Manche.

Cette démarche consiste en une présence éducative sur internet et un accompagnement des jeunes face aux sollicitations et réseaux présents sur internet.

L'adhésion à ce dispositif passe dans un premier temps par l'adoption de la charte départementale définissant les modalités d'intervention des « Promeneurs du net » et les principes déontologiques à respecter et dans un second temps par la signature d'une convention pour l'utilisation du logo et de la dénomination « Promeneurs du Net ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte la charte départementale « Promeneurs du Net »,
- autorise M. le Président à signer la convention avec le Groupement de Coopération Maison des Adolescents de la Manche pour l'utilisation du logo et de la dénomination « Promeneurs du Net ».

- Accueil de loisirs – site de Portbail :

- Convention de restauration ADPEP93 2013-2014 : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse rappelle que la restauration de l'accueil de loisirs de Portbail est assurée par l'ADPEP 93 qui prépare des repas pour le centre Elie Monboise de Portbail. Elle indique que les tarifs applicables sont dorénavant de 4.15 € par repas et 3.15 € par pique-nique et présente la convention de restauration correspondante, applicable au 15 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de restauration avec l'ADPEP93 à compter du 15 octobre 2013 et à régler les frais correspondants.

- Mise à disposition locaux commune de Portbail : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse fait part de deux projets de convention à passer avec la commune de Portbail :

1/ la mise à disposition à titre gratuit de la salle de motricité de l'école maternelle les mercredis et pendant les vacances scolaires, afin de permettre l'organisation d'activités par l'accueil de loisirs de Portbail jusqu'au 31 août 2014,

2/ la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans l'enceinte de l'école primaire de Portbail afin de permettre l'accueil des enfants de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. le Président sollicite l'autorisation de signer ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les conventions de mise à disposition de locaux correspondantes avec la commune de Portbail.

- Modification tarifs « Bouge en Côte des Isles » au 15/10/2013 : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse présente les modifications de tarifs des activités « Bouge en Côte des Isles » et précise que ces propositions ont été validées par la commission Jeunesse du 23 septembre dernier :

ACTIVITES	Coût prestation/enfant	Coût transport/enfant	TOTAL	tarif en vigueur			
				Tarif territoire	tarif carte B	tarif Carte A	Tarif Hors 3CI
					25%	50%	
Equitation Barneville-Carteret (augmentation de 1€)	8.00 €		8.00 €	4.00 €	3.00 €	2.00 €	8.00 €
Patinoire de Coutances (nouveau tarif)	7.00 €	5.00 €	12.00 €	6.00 €	4.50 €	3.00 €	12.00 €

M. le Président sollicite l'accord du conseil communautaire sur ces deux nouveaux tarifs, applicables au 15 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'application des tarifs présentés à compter du 15 octobre 2013.

8. **PROGRAMME ENTRETIEN COURS D'EAU – SUBVENTION CELLULE ANIMATION**

M. le Président rappelle que le poste de technicien chargé de l'animation du programme d'aménagement des cours d'eau est subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional Basse-Normandie. Il sollicite l'autorisation de déposer les demandes de subventions et de signer les conventions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à solliciter les subventions avec les partenaires financiers (Agence de l'Eau Seine Normandie et Conseil Régional Basse Normandie) pour le financement du poste de technicien rivière jusqu'à la fin du programme et à signer tous les documents correspondants.

9. ARBRE DE NOEL DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE 2013

Vu la délibération n° 4 du 18 février 2010 établissant la liste des dépenses à imputer aux articles 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257 « réceptions »,

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une somme de 30 € destinée à l'achat d'un cadeau de Noël pour chaque enfant du personnel communautaire, né entre 2013 et 2001 inclus. Il propose également la prise en charge de l'organisation d'une séance de cinéma et d'un repas destinés au personnel et à leurs familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une participation de 30 € pour chaque enfant né entre 2013 et 2001 inclus,
- donne son accord à l'organisation d'une séance de cinéma et d'un repas,
- autorise M. le Président à régler les dépenses correspondantes.

10. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

- Budget Ordures Ménagères 2013 – décision modificative n° 1

Objet : acquisition conteneurs enterrés pour St Lô d'Ourville

. c/2157 – acquisition et matériel de voirie – opération 501 : + 8 000.00 €

. c/2315 – travaux déchetterie – opération 508 : - 8 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modification budgétaire n° 1 du budget ordures ménagères 2013.

- Budget site touristique 2013 – décision modificative n° 2

Objet : régularisation frais d'études

. c/ 020 – dépenses imprévues investissement : - 1 050.00 €

. c/2031 – frais d'études : + 1 050.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à la décision modification budgétaire n° 2 du budget du site touristique 2013.

11. QUESTIONS DIVERSES

Calendrier :

- Forum DONC : du 14 au 18 octobre 2013
- Commission OM : jeudi 17 octobre 2013 – 18 h ou 18 h 30
- Visite de l'Assemblée Nationale par le Conseil des Jeunes le jeudi 24 octobre 2013, en partenariat avec la mairie des Pieux
- Bureau communautaire : mercredi 13 novembre 2013 à 18 h
- Conseil communautaire : jeudi 28 novembre 2013 à 20 h 30
- Vœux de la Communauté de Communes : vendredi 10 janvier 2014 à 18 h

Bilan de la saison 2013

- **Activités « Jeunesse »** : Mme la Vice-Présidente présente les bilans de fréquentation de l'accueil de loisirs, des mini-séjours et des activités « bouge en Côte des Isles » de l'été 2013 :

Accueil de loisirs de la Côte des isles

Journées	BC		PB		BC	PB
	2012	2013	2012	2013	différence 2012/2013	
juillet	972	1053.5	493	470	81.5	-23
août	955	815.5	511	415.5	-139.5	-95.5
					-58	-118.5

Mini séjours

	2012	2013
Participants	73/137 places	99/140 places

Bouge en Côte des Isles

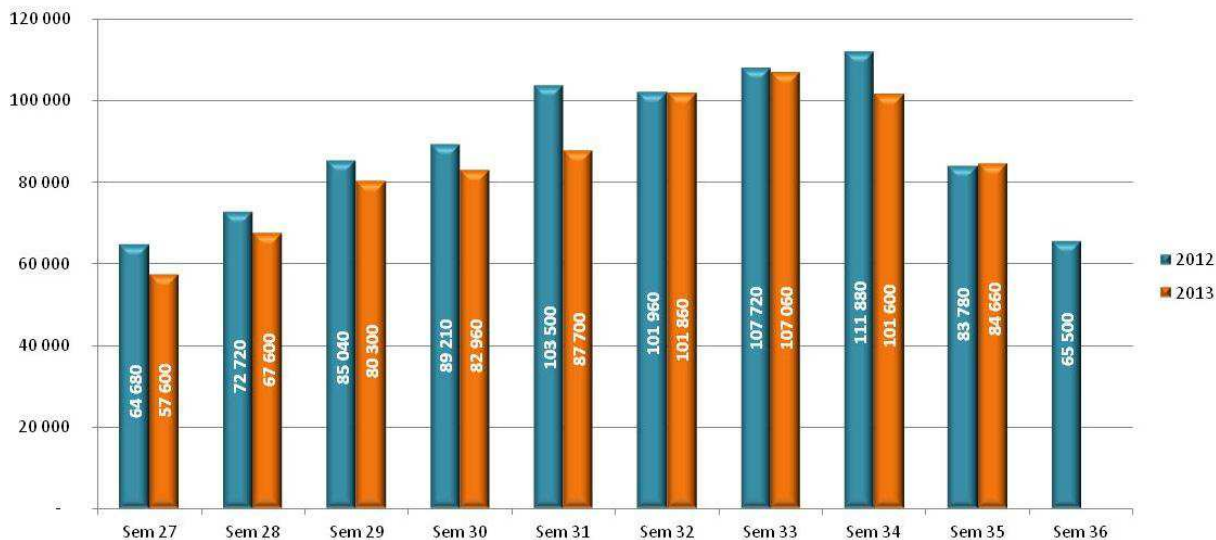
Participants	2012	2013	différence
Juillet / Aout	742	614	-128

même nombre d'activités (17)

Il s'avère que la fréquentation est en nette diminution par rapport à 2012, exception faite des mini-séjours.

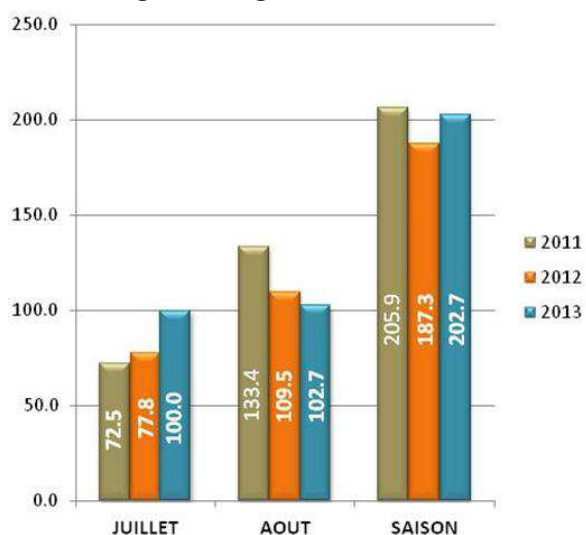
- **Service déchets ménagers** : M. le Président fait part des tonnages collectés au cours de l'été 2013 pour l'ensemble des flux (déchets ménagers, collecte sélective, apports en déchetterie et service « M. Propre »).

1. Répartition des OM par semaine

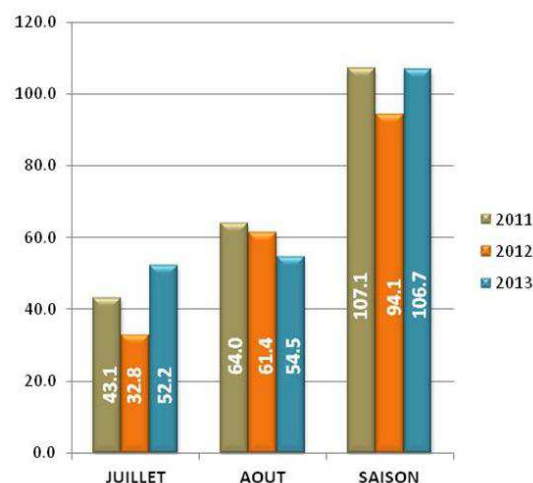


Les tonnages collectés en 2013 sont inférieurs aux tonnages constatés en 2012, exceptées les semaines 32, 33 et 35 qui sont identiques à 2012.

2. Emballages ménagers (en tonnes)



Verre (en tonnes)



Les flux collectés sont en augmentation par rapport à 2012 et sensiblement identiques aux tonnages de l'année 2011.

3. Apports en déchetteries

	SAISON 2013	Ecart 2012 - 2013	SAISON 2012	SAISON 2011
Amiante	0,0	0,0%	0,0	0,0
Bois	7,5	29,6%	5,8	5,3
Cartons	40,4	-1,9%	41,2	31,9
Pelouses	188,0	-42,6%	327,5	217,1
Branchages	393,8	-6,8%	422,5	336,9
Encombrants	336,4	17,1%	287,3	311,8
Ferrailles	54,5	-4,8%	57,3	53,0
Gravats	301,2	25,3%	240,3	261,8
Pneu	0,0	0,0%	0,0	0,0
D3E	NC	NC	26,3	27,0
D.M.S.	6,2	-42,1%	10,7	20,6
TOTAL	1328,0	-6,4%	1418,9	1265,3

Les tonnages sont plus faibles qu'au cours de la saison 2012 à cause d'une diminution des apports de tontes des pelouses et de déchets ménagers spéciaux (DMS).

Il est à noter que les apports de bois, d'encombrants et de gravats augmentent nettement mais ne compensent pas les diminutions constatées.

4. Service M. Propre

Il s'agit d'un service spécifique de collecte des déchets non ménagers (apports à proximité des conteneurs de collecte sélective, dépôts sauvages...) exécuté du 01/07 au 31/08, les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

En 2013, le tonnage total collecté au cours de la saison est de 9,4 tonnes contre 12,4 tonnes en 2012, avec une quantité moyenne collectée par jour de 348 kg contre 364 kg en 2012.

M. le Président lève la séance à 23 h 30.